

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 06 JUIN 2013 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, Colette SUCHET, Arlette BURLE, Émile LOPEZ, Christiane CORNUT, René ROUDIL, Danièle EVESQUE, Martine BOYAC, Thierry BALAZUC, David AUZAS, Roland COURT,

Absents Excusés : Christelle PEIS, Jean-Louis JOUVE, Alain MONTEILLARD.

Procurations : C. PEIS à M. PIALAT, J-L JOUVE à R. CHAMBON, A. MONTEILLARD à D. EVESQUE.

Secrétaire de séance : Colette SUCHET

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|--|
| 1) Charte du PNR | 8) PUP chemin de Chastrenas (eau, assainissement, électricité, éclairage public, délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE) |
| 2) Révision du POS – élaboration du PLU | 9) PUP chemin du Gay (eau, électricité, délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE) |
| 3) Informatique – décision modificative | 10) Fin des travaux d'assainissement à Boudeyre |
| 4) Abaissement du seuil du FCTVA | 11) Questions diverses |
| 5) Raccordement aux réseaux eau et assainissement du centre intergénérationnel | |
| 6) Marché public : centre intergénérationnel | |
| 7) Association communale | |

Charte du PNR

Cette charte a été créée en 2001. Un projet de révision de la charte du PNR des Monts d'Ardèche se termine fin 2013. Son territoire est délimité par le châtaignier ; ses actions consistent à préserver le territoire, valoriser ses ressources et le rendre attractif. À disposition du public le document est consultable en mairie. La participation des communes est de 1 500 à 2 000 € par an et plafonnée à 1,43 € par habitant. Le Conseil approuve à l'unanimité la révision de la charte du PNR, valable 12 ans. À noter : la prochaine Castagnade se tiendra à Vinezac les 5 et 6 octobre 2013.

Révision du POS – élaboration du PLU

M. le Préfet demande de revoir le P.A.D.D suite à de nombreux recours de particuliers sur les PLU ardéchois ; toutefois le Conseil municipal souhaite présenter le PLU avant la fin de l'année 2013.

Informatique – décision modificative

Tout le matériel est renouvelé. Suite à l'installation de « e-magnus », un équipement de cette application sera mis sur tous les ordinateurs, y compris à l'accueil. Pour des raisons techniques et d'organisation, il est décidé d'acquérir également une licence microsoft pour l'ordinateur de l'accueil. La dépense totale est de 292 € HT que le Conseil demande à imputer en investissement. Il n'y a pas lieu de prendre de décision modificative, les crédits au compte concerné étant suffisants. Le renouvellement de l'installation téléphonique a été réalisé pour une plus avantageuse tarification des communications vers les fixes et les mobiles.

Abaissement du seuil de FCTVA

Un percolateur d'un montant de 196 € HT a été acheté. Constituant une immobilisation à caractère durable dont le montant est inférieur au seuil d'éligibilité au FCTVA, le Conseil demande son imputation en investissement.

Raccordement du centre intergénérationnel aux réseaux eau, assainissement

Suite à la délibération du 15/4/2013, le projet de convention pour le raccordement aux réseaux eau et assainissement du centre intergénérationnel a été adressé à la commune. Les travaux sont estimés à 71 760 € TTC dont 38 500 € à charge de la commune. Vote à l'unanimité pour ces raccordements. Le Maire est autorisé à signer la convention.

Marché public : centre intergénérationnel

Au cours de ses réunions, sur les 13 lots, la commission mixte commune-CC du Vinobre en a attribué 8 et engagé une négociation pour les 5 autres. La négociation a permis de réduire les coûts pour le terrassement, l'isolation, la charpente, le carrelage et l'infiltrométrie. Au final, le centre intergénérationnel est chiffré à 1 168 789.47 € (417 167.09 € HT pour la commune et 751 627.38 €) alors que l'estimation était de 1 323 527.70 € (492 386.60 € pour la commune et 831 141.10 € pour la CC du Vinobre).

Association communale

L'association Pas à Pas proposant des cours de magie et de danse, ayant transféré son siège social sur la commune, le Conseil lui donne son accord pour l'occupation gratuite de la salle polyvalente.

PUP chemin de Chastrenas (eau, assainissement, électricité, éclairage public, délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE)

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer un PUP concernant une opération sur 7 000 M² et 7 maisons. Les raccordements aux réseaux assainissement (montant : 84 000 €), électricité (15 368 €) et éclairage public (1 172 €) sont nécessaires.

PUP chemin du Gay (eau, électricité, délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire au SDE)

Le maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention PUP pour le raccordement au réseau électrique de 2 maisons (montant de 5 000 €) au chemin du Gay

Fin des travaux d'assainissement à Boudeyre

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Rampa et sont terminés. Une trentaine de maisons seront branchées à l'assainissement collectif au tarif de 550 € si le branchement intervient avant le 30 juin 2013.

Questions diverses

Un premier groupe de voisins vigilants, sur l'invitation du Colonel de gendarmerie, ira visiter le Centre Opérationnel de la Gendarmerie à Privas le mardi 11 juin 2013.

M. le Maire a assisté ce jeudi 6 juin à Largentière à une cérémonie de citoyenneté consistant en la remise d'un diplôme de nationalité française aux nouveaux ressortissants français. Huit communes dont Lachapelle étaient concernées.

Les tags de 3 « abri -bus » de notre village vont être enlevés.

Classe « CLIS » : son ouverture est prévue à la rentrée. Pendant les vacances d'été un bungalow doit être installé à côté de la bibliothèque pour accueillir la garderie.

Voirie : réunion avec la CC du Vinobre le lundi 10 juin 2013 pour planifier les travaux.

Important : toutes les poubelles doivent impérativement être rentrées dès le passage du camion afin de ne pas encombrer la voie publique. Il est rappelé qu'en cas d'accident, l'utilisateur de la poubelle en est responsable.

Passage de l'Ardéchoise le jeudi 13 juin à partir de 12 h 30 avec accueil par des bénévoles devant l'école ; vendredi 14 juin, à partir de 7 h jusqu'à 17 h, l'accueil des coureurs cyclistes s'effectuera sur la place Anthoine du Roure. Les décorations sont réalisées par le Comité des Fêtes aidé de bénévoles, sous la direction de Christiane Cornut, correspondante de l'Ardéchoise.

Le cinéma sous les étoiles aura lieu le 2 juillet 2013 sur la place du village.

Le site de la commune, www.lachapelle-sous-aubenas.fr, reçoit de plus en plus de visiteurs et sa rubrique Vivre à Lachapelle sous Aubenas semble particulièrement appréciée. Les associations sont invitées à faire parvenir sous format informatique photos, articles etc. à l'adresse méil ma-lacha@inforoutes-ardeche.fr.

Nouvelles règles pour les élections municipales : le scrutin proportionnel avec parité obligatoire est appliqué aux communes de plus de 1000 habitants. Désormais le panachage ne sera plus possible : le vote s'effectuera par liste entière. De plus les représentants de l'intercommunalité figureront aussi sur cette liste. Les citoyens voteront donc pour leurs conseillers municipaux et leurs délégués communautaires. Ces derniers seront donc obligatoirement des conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A Lachapelle sous Aubenas, le 12 juin 2013
Le Maire,
Roland CHAMBON